Signature d'un contrat d'apprentissage et inscription* au CFA PM

Pour une préinscription : NetYParéo - CFA DU PAYS DE MONTBELIARD - Fiche de Pré-inscription

Site internet CFA du Pays de Montbéliard en Franche-comté - Alternances et formations adultes (cfa-montbeliard.eu) page formations/alternance

Procédure pour intégrer le CFA

- Le CFA propose des offres d'entreprise sur le site internet : Offres d'apprentissages Archive - CFA du Pays de Montbéliard

- Démarcher les entreprises pour proposer sa candidature à la signature d'un contrat d'apprentissage (L'employeur fait les démarches auprès de son OPCO ou de sa chambre consulaire CMA pour établir le contrat d'apprentissage (Formulaire Cerfa 10103*13 (FA13) est téléchargeable sur Internet https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1319

- Le contrat peut être signé à tout moment de l'année (pour une personne âgée de 15* ans (Classe de 3ème terminée) à 29 ans révolus.

- Les 45 premiers jours d'entreprise (hors jours de CFA) constituent la période probatoire (Article L 6222-18 alinéa 1 du code du travail) qui permet à chaque partie de rompre de manière anticipée, et sans motivation, le contrat

- Indiquer sur le contrat d'apprentissage le nom du CFA souhaité par l'employeur et l'apprenti.

- Dès signature du contrat d'apprentissage, l'employeur ou la famille transmet les trois exemplaires de ce contrat au CFA

- CFA rédige la convention de formation et la transmet à l'employeur pour signature.

- A la réception du contrat d'apprentissage, le CFA invite l'employeur et l'apprenti à la rentrée au CFA et envoi le dossier d'inscription CFA avec le calendrier d'alternance.

CFA Pays de Montbéliard en 2024-25 : Principales rentrées

Diplôme	Jour de la rentrée collective	Délai des rentrées individuelles : dès signature du contrat
CAP 1ère année	22/09 et 27/10/25	23/02/26
1ère Bac Pro « Commerce »	15/09/25	19/01/26
CS Boulangerie, CS Pâtisserie et CS Coiffure	22/09/25	1/12/25
CS Desserts de restaurant	15/09/25	17/11/25
BP Boulanger et BP Coiffure	27/10/25	**Délai de signature du contrat avec employeur 31/10/25**
BTS « Maroquinerie »	A fixer courant mai-25	A fixer courant mai-25
Fabriquant Maroquinier d'art	A fixer courant mai-25	A fixer courant mai-25

*candidat qui a validé sa classe de 3ème qui n'a pas encore 15 ans au moment de la signature du contrat d'apprentissage :

Une solution : établir avec l'employeur, la famille, le rectorat et le CFA une convention de stage « Période de Formation en Milieu Professionnelle PFMP » mise en place par le Décret n°2014-1031 du 10 septembre 2014 et article L6222-1 de la loi du 5 septembre 2018

Procédure établie par le rectorat et à suivre :

1. Par le jeune et son représentant légal :

Dès lors qu'une entreprise prête à embaucher le jeune à sa date anniversaire a été identifiée par la famille :

- Demander à l'employeur de fournir un engagement écrit pour le projet de convention et le futur contrat d'embauche
- Vérifier auprès du CFA (pôle apprentissage : 03 81 97 36 37) la disponibilité d'une place pour l'accueil du jeune
- Transmettre l'ensemble des documents au C.F.A. pour visa du directeur.
- Inscrire le jeune au CFA : pôle apprentissage (RDV : 03 81 97 36 37)

2.Par l'entreprise :

- Fournir une attestation écrite d'engagement à établir une convention (du 1er septembre à la date anniversaire des 15 ans) et un projet de contrat à la famille ;
- Renseigner très précisément la convention (coordonnées, horaires, assurance, gratification, transport etc.) et la viser dès réception et retourner les documents à la famille qui se charge de les transmettre au CFA

Mise en place de la convention :

- Le 1er septembre, début du stage chez le futur employeur
- Au cours de la période de stage, si une semaine de CFA est programmée, le stagiaire vient au CFA
- A la date anniversaire des 15 ans, signature du contrat d'apprentissage (cf procédure en page 1)

Avantages :

- Début de formation dès que le futur apprenti de moins de 15 ans (classe de 3ème terminée) trouve une entreprise
- Aucune semaine de CFA manquée

Inconvénients

- Employeurs et familles peuvent mettre un terme à la convention à tout moment : futur apprenti doit rechercher un contrat d'apprentissage pour intégrer le CFA
- Obligation de scolarisation quand on a 14 ans

En savoir plus :

- France compétences (Autorité nationale de régulation et de financement de l'apprentissage) : https://www.francecompetences.fr/ et https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance/jcms/gc_5504/simulateur-employeur
- DIRECCTE de Franche-Comté : Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) et 03 63 01 70 00
- Portail de l'alternance : www.alternance.emploi.gouv.fr
- OPCO Entreprises de Proximité (Boulangerie, coiffure, pâtisserie …) : 03 80 78 92 45
- AKTO (Cuisine, restaurant …) : 03 80 68 04 73
- OPCOMMERCE (Commerce, vente …) : 06 87 48 11 35 et 03 80 48 60 13
- Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA) : 03 81 21 35 35
- Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) : 03 81 25 25 32

https://www.cfa-montbeliard.eu/

Pays de Montbéliard
Centre de Formation d'Apprentis